

INFORMATIONS et REGLEMENT

Lieu et date

Espace d'Ornon – derrière la piscine de Villenave D'ornon.
Dimanche 7 janvier 2018
Organisateur : CAV
Coordonnées : Espace d'Ornon, Route de Léognan, 33140 Villenave d'Ornon

Distances

- **Format Court 15km**

Course à pied : 2.5 km
Vtt : 10 km (2 boucles au milieu des vignes du château Olivier)
Course à pied : 2.5 km

- **Format Long 30km**

Course à pied : 5 km (2 boucles CAP)
Vtt : 20 km (4 boucles au milieu des vignes du château Olivier)
Course à pied : 5 km (2 boucles CAP)

L'épreuve courte ou longue distance peut se faire seul ou à deux en relais, l'un des relayeurs effectuant la partie course à pied et l'autre la partie en VTT.

Inscription :

Le bulletin d'inscription accompagné du règlement (10€ format court/12€ format long à l'ordre du CA Villenave d'Ornon) est à retourner avant le 6 janvier à

CAV-Espace d'Ornon-Route de Léognan-33140 Villenave d'Ornon

L'inscription sur place sera possible (limite de 70 participants) et sera majorée de 2€.

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie cadet pour le vétathlon court et junior pour le long

Pièce à joindre obligatoirement :

Photocopie de la licence 2017-2018 (FFTri, UFOLEP, FFC, FFA, raid)

Certificat médical de moins de un an pour les non licenciés mentionnant la non contre-indication à la pratique du VTT (pour le VTTiste) et de la course à pied en compétition (pour le coureur à pied).

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Déroulement de l'épreuve

Retrait des dossards : 8h30-9h15

Ouverture du parc à vélo : 9h00

Fermeture du parc à vélo : 9h45

Briefing : 9h45

Départ : 10h00

Fin de l'épreuve : 12h30

Récompense : 13h

Un ravitaillement sera prévu sur le parcours et à l'arrivée.

Epreuve de course à pied

Le dossard fourni par l'organisation doit être fixé visible sur le ventre.

Epreuve VTT

Un numéro fourni par l'organisation (plaquette) devra être fixé sur le guidon du vélo et rendu à la fin de l'épreuve.

Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire le VTT à la main.

Le port du casque rigide est obligatoire pour la partie cycliste. Il doit être porté jugulaire attachée, dans l'aire de transition, dès le vélo à la main et sur tout le parcours cycliste sous peine de disqualification.

Un point d'eau sera à disposition pour le lavage des vélos.

Récompenses :

Un classement pour l'épreuve effectuée en solo sera réalisé ainsi qu'un classement pour les relais :

Podium masculin et féminin (court et long)

Podium Masculin, féminin et mixte (court et long) pour les relais

Assurances, Responsabilité et Sécurité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF. Il est cependant recommandé d'avoir une assurance complémentaire, du « type individuel accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.

L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

Les organisateurs mettent en place sur le circuit une assistance composée de secouristes de la Protection Civile, médecin et bénévoles.

Droit à l'image

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos prises pendant l'épreuve.